



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Communication aux citoyens

**LE CONSEIL MUNICIPAL RÉAFFIRME SA DÉTERMINATION À PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE LE CARACTÈRE PAISIBLE ET NATUREL
DU CANTON DE WENTWORTH**

Wentworth, le 11 octobre 2019

Au cours des derniers mois, votre Conseil s'est mis à l'écoute de ses citoyens, notamment par l'entremise d'audiences publiques et d'échanges directs avec la Municipalité, pour recueillir vos commentaires et vos préoccupations sur le concept de développement présenté par Complexes touristiques intégrés Wentworth (CTIW).

Au terme de cet exercice, et conformément au message très clair que vous nous avez transmis, votre Conseil a adopté hier soir une résolution (voir document joint) afin d'exprimer une nouvelle fois et de manière formelle sa ferme intention de protéger l'environnement et le caractère champêtre exceptionnel du Canton de Wentworth dans le futur, quel que soit le projet de développement qui pourrait être présenté à la Municipalité.

Un solide encadrement légal et réglementaire

Après consultation ces dernières semaines auprès du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), votre Conseil juge que les lois pertinentes en vigueur et notre réglementation municipale comportent toutes les dispositions nécessaires pour protéger adéquatement notre environnement, en particulier le lac Louisa, le bassin versant, l'héronnière, les milieux humides, la forêt et la faune.

Dans la résolution que votre Conseil a adoptée hier, nous soulignons aussi que l'implantation éventuelle d'un terrain de golf sur notre territoire soulève beaucoup d'opposition et d'inquiétude dans notre communauté. Par conséquent, d'autres types d'activités récréatives, plus conformes à la vocation de notre territoire, devraient être privilégiées comme les sentiers pédestres, le vélo, le ski de fond ou la raquette.

Partageant les préoccupations que vous avez exprimées, votre conseil estime également qu'un éventuel projet de développement devrait avoir une taille raisonnable, qui soit en harmonie avec le caractère paisible et naturel de Wentworth.

De plus, comme vous pourrez le voir dans la résolution adoptée hier, le promoteur devra fournir de nombreuses informations encore manquantes à la Municipalité, à la MRC d'Argenteuil ainsi qu'à différents ministères concernés, si jamais il souhaite aller de l'avant et déposer un projet pour étude et examen.



**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Votre Conseil tient enfin à vous remercier de votre participation et de votre engagement dans le cadre de tout ce processus. Au cours des prochains mois, soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour maintenir un dialogue ouvert, respectueux et constructif avec nos citoyens sur l'évolution de ce dossier, que nous suivrons avec la plus grande rigueur.

Votre Conseil municipal

Source: Canton de Wentworth

Pour information:

Natalie Black

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Canton de Wentworth

450 562-0701, poste 2926

nblack@wentworth.ca



Copie de résolution

CANTON DE WENTWORTH

Procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 octobre 2019 au Centre Communautaire Wentworth, situé au 86, chemin Louisa à Wentworth.

Sont présents : Jason Morrison, maire
Bill Gauley, conseiller #2
David Smith, conseiller #3
Maurice Pilon, conseiller #4
Jay Brothers, conseiller #5
Gilles Ouellette, conseiller #6

Poste vacant : conseiller #1

Les membres présents forment le quorum.

19-10-166

Mise au point importante du Conseil municipal

CONSIDÉRANT les préoccupations et commentaires de nos citoyens et organismes du milieu recueillis dans le cadre des audiences publiques tenues le 8 juin dernier sur le concept récréotouristique Complexes intégrés récréotouristiques Wentworth inc., dans les mémoires et messages écrits déposés également dans le cadre de ce processus d'audiences publiques ainsi que dans un grand nombre de courriels reçus directement par la municipalité par le biais de la foire aux questions accessible sur le site Web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ces commentaires, regroupés sommairement incluent certains enjeux particuliers ayant trait principalement :

- à la protection de l'environnement incluant le Lac Louisa, le bassin versant et les milieux humides; l'héronnière; et cela, en raison notamment des impacts d'un éventuel terrain de golf résultant de l'utilisation de pesticides et fertilisants.
- aux impacts d'un développement récréotouristique sur le réseau routier local.
- la taille du développement compte tenu du caractère rural de la municipalité;
- au respect par le promoteur des règlements municipaux et des lois québécoises et fédérales applicables ;
- à l'approche de la municipalité dans la gestion du dossier;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du rapport synthèse sur les audiences publiques déposé le 23 juin 2019, plusieurs commentaires ont été reçus par la Municipalité réitérant l'importance de considérer les points mentionnés au point précédent (2), de tenir compte du point de vue de certains organismes du milieu ; d'une campagne d'enseignes rouges et d'une pétition déposée le 8 juillet 2019 à la Municipalité exprimant son opposition à un terrain de golf et à un projet immobilier à grande échelle à Wentworth;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en attente de plusieurs informations sur le promoteur et l'éventuel projet (qui n'est toujours pas déposé), dont:

- la réalisation d'une analyse de risques complète préalable avant le dépôt du projet;
- un plan détaillé des accès routiers (incluant leurs coûts) qui seraient développés pour accéder au chantier ainsi qu'au développement récréotouristique lors de sa mise en exploitation, accompagné d'une analyse détaillée des flux de circulation prévus durant les travaux et lors de la mise en activité du site.
- une liste des investissements en infrastructures et en équipements requis par le projet éventuel, incluant une ventilation des coûts pour le site lui-même et ceux attendus ou nécessaires hors site;
- la demande pour les différents permis requis pour la réalisation d'un éventuel projet;
- un calendrier des investissements et des travaux;
- le coût total de l'investissement lié à la réalisation du projet éventuel;
- la structure de financement et les partenaires financiers impliqués;
- les partenaires qui seraient retenus pour la construction du site et la démonstration de leur capacité à réaliser un tel projet;
- une présentation détaillée des réalisations passées du promoteur ailleurs dans le monde.

CONSIDÉRANT que

- le Conseil municipal partage les préoccupations fondées et sérieuses de ses citoyens et organisations communautaires sur l'importance de protéger l'environnement du territoire, dont le lac Louisa, le bassin versant, les milieux humides, les eaux souterraines et de surface, l'héronnière; ainsi que les différentes espaces animales et végétales présentes;
- le Conseil municipal partage le souhait de ses citoyens et de la communauté de protéger le caractère naturel et paisible du milieu;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Maurice Pilon et
RÉSOLU

QU'un éventuel projet devrait avoir une taille raisonnable en harmonie avec le caractère paisible et naturel de la Municipalité;

QUE pour se conformer aux règlements municipaux un éventuel projet devrait diminuer les impacts sur le bassin versant, les milieux humides, la forêt, la faune, le paysage ainsi que sur le caractère naturel de la Municipalité ;

QU'un éventuel projet de développement récréotouristique devra respecter en tous points les règlements municipaux de Wentworth (ce qui inclut la protection du lac Louisa et de l'héronnière);

QUE la présence d'un terrain de golf ne semble généralement pas souhaitée à Wentworth et que d'autres activités récréatives pourraient être privilégiées comme solutions de remplacement, comme des sentiers pédestres, le vélo, le ski de fond, la raquette, etc. ;

QUE la Municipalité souhaite maintenir un dialogue ouvert et constructif avec ses citoyens et s'engage à prendre le temps nécessaire pour effectuer une analyse complète de tout projet proposé en fonction des commentaires et des préoccupations exprimés par ses citoyens.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Natalie Black
Directrice générale et secrétaire trésorière

Copie certifiée conforme
Sujette à ratification

Donné à Wentworth le 11 octobre 2019